



PRÉFET DES ALPES- MARITIMES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 29 juin 2023

VIOLENCES URBAINES : MISE EN PLACE DE MESURES POUR PREVENIR TOUT NOUVEL EPISODE

Le département des Alpes-Maritimes connaît, comme de nombreux autres, des épisodes de violences urbaines depuis la nuit de 27 juin, jour au cours duquel à Nanterre, lors d'un contrôle routier, un jeune homme de 17 ans a été tué.

Pour rappel, le bilan de la nuit du mercredi 28 au jeudi 29 juin est le suivant à Nice dans les secteurs des "Quartiers de Reconquête Républicaine" ARIANE et MOULINS et entre 21H25 et 01H50 :

- A l' ARIANE : 6 poubelles et 1 arbre incendiés -2 véhicules légers incendiés dont 1 véhicule léger par propagation ainsi qu'un coffret électrique alimentant les caméras de l'Ariane qui se sont éteintes
 - Aux MOULINS : 1 véhicule léger, 1 deux-roues et 3 poubelles brûlés - 2 interpellations -
- Sur ces deux secteurs, les effectifs ont essuyé plusieurs tirs de mortiers et jets de projectiles. Aucun blessé n'est à déplorer.

M. Bernard GONZALEZ, préfet des Alpes-Maritimes, condamne ces violences et se tient aux côtés des élus du département et salue la réactivité et le professionnalisme des forces de sécurité intérieure et les services de secours fortement mobilisés pour protéger les populations et prévenir de nouvelles violences.

Afin de prévenir de nouvelles violences urbaines, les effectifs seront renforcés et les mesures suivantes sont en vigueur du jeudi 29 juin 18h au lundi 03 juillet 06h, dans toutes les communes du département :

- le transport et le port sans motif légitime d'armes de catégorie B et C et D ainsi que des armes par destination sont interdits
- la vente, le transport et l'utilisation des produits combustibles et de l'acide chlorhydrique ainsi que la vente, la détention et l'utilisation des fusées, artifices ou engins pyrotechniques sont interdits.

De plus, la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs est autorisée sur certains secteurs de la ville de Nice jusqu'au 02 juillet.

Les arrêtés préfectoraux sont disponibles sur : www.alpes-maritimes.gouv.fr

147 Boulevard du Mercantour
06200 NICE

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr



@prefet06



@Prefet06

Bureau de la

Communication Interministérielle 1/1